

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022

Convocation du 22 février 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BICHES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise PERRET

Présents : PERRET Denise, DORDOIGNE Serge, BUISSON Xavier, ROLLOT Guillaume, LECERF Annie, GENDRA Nicolas, GUENOT Christophe, ZUIDERWIJK Christian, Nicolas DESOINDRE.

Absente ayant donné pouvoir :

Absent excusé :

Secrétaire de séance : LECERF Annie,

Madame Le Maire, demande l'approbation du conseil municipal du 13 Décembre 2021.

Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité.

✓ **Démission de Béragère BRACON** : Conseillère Municipale à compter du 3 février 2022.

✓ **Volets de LA POSTE:**

La mairie a reçu un mail de Monsieur VIN qui est dans l'impossibilité d'être livré en lames bioclimatiques. Il faut redemander des devis à trois fournisseurs différents en lames classiques.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

✓ **Point travaux voirie :**

Une enveloppe de 23500 € est prévue pour les travaux de voirie. Pour les 200 mètres route du Barrage, 2605.32 € TTC. Arasement route de Cercy et Route du Barrage pour un coût de 4017.60 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

✓ **Délibérations CCBLM :**

« Pour le transfert de compétence de l'école de production labellisée par la Fédération Nationale de production »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet d'école en enseignement pratique et de production de transformation du bois est en cours sur le site de Moulins Engilbert.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, REFUSE, avec 7 votes contre, 2 pour et 1 abstention.

« Pour l'adhésion au syndicat mixte d'animation et de développement touristique du canal du Nivernais »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

✓ **Site internet OVH :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'abonnement du site internet OVH a été résilié. Monsieur ZUIDERWIJK Christian a contacté un autre fournisseur : LWS qui propose un

abonnement à hauteur de 140 € pour deux ans. L'hébergeur du site internet se propose de gérer les publications et mises à jour du site ; de former également les membres de la Commission et toutes personnes intéressées.

Cinq personnes se portent volontaires pour la gestion du site internet : Christian ZUIDERWIJK, Serge DORDOIGNE, Annie LECERF, Denise PERRET et la secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

✓ **Désignation d'un délégué à la commission des déchets ménagers :**

Nicolas DESOINDRE a demandé à faire partie de la commission des déchets ménagers de la Communauté de communes Bazois Loire Morvan.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré ACCEPTE à l'unanimité.

Questions diverses

✓ Au cours de la réunion du SIRP du 28 février dernier, il a été proposé une participation de la commune aux repas de cantine pris au collège de St Saulge à hauteur d'un euro par repas et par enfant. Le coût en plus pour la commune serait de 1872 € par an.

✓ Dates à retenir :

Elections Présidentielles : 10 et 24 avril 2022

Elections Législatives : 12 et 19 juin 2022

19 mars 2022 : cérémonie à 11 h des anciens combattants

22 mars 2022 : 100 ans de Madame LEMAITRE

15 mai 2022 : repas des aînés

✓ Site de Fleury : un devis a été fait pour la mise aux normes et la réhabilitation du restaurant, jugé trop coûteux par le Conseil Municipal. 7 sont POUR un projet moins coûteux, 2 CONTRE et 1 abstention.

✓ Dépôts aux containers : des dépôts d'ordures et de verres ont été constaté par Madame Le Maire et son adjoint, Monsieur BUISSON Xavier. Nous tenons à remercier vivement le cantonnier d'avoir trié toutes ces poubelles. Le prochain dépôt fera l'objet d'une amende.

✓ Eclairage extérieur de la salle des fêtes : nous allons demander à Monsieur LEJAULT d'intervenir sur la sensibilité de détection de l'éclairage extérieur de la salle des fêtes.

✓ Le SIEEEN va procéder à l'enfouissage de la ligne qui monte aux Patureaux.

La séance est levée à 20h38

